

Représentation électorale—Loi

13 h 30; je saute alors dans une voiture qui m'amène à Port-au-Choix cinq heures plus tard, soit à 18 h 30, heure à laquelle je commence ma réunion, après un voyage de onze heures. Je dois voyager toute une journée pour tenir une telle réunion, et voyager toute une journée pour rentrer à Ottawa. Si je veux me rendre de Port-aux-Choix à Cap-St-Georges, il me faut faire neuf autres heures de voiture.

Le gouvernement ne s'est pas efforcé dans ce projet de loi—et j'estime que le gouvernement précédent, dont je faisais partie, n'a pas fait suffisamment d'efforts à cet égard—de tenir compte de la réalité du Canada, où 25 millions de personnes sont dispersées dans le deuxième plus grand pays au monde. Si les citoyens canadiens doivent être servis de façon égale par leur gouvernement et leurs députés, où qu'ils vivent au Canada, nous, les parlementaires, devons commencer à tenir compte de la réalité canadienne. La réalité canadienne ne se résume pas à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Nos producteurs de matières premières n'habitent pas ces centres. Les gens qui vivent de la terre et de la mer, ceux qui se salissent les mains, n'habitent pas ces villes. Dieu bénisse ceux qui les habitent! Nous, des régions rurales, les envions pour les commodités dont ils jouissent. Nous, parlementaires, devons faire notre travail et jeter un autre coup d'œil au projet de loi C-74. Il nous faut déployer tous les efforts et faire tout en notre pouvoir pour que les Canadiens, où qu'ils vivent, sentent qu'ils ont leur mot à dire et que leur vote compte. Il nous faut persuader les Canadiens que, peu importe où ils vivent, leur voix peut être entendue. Nous le leur montrerons par notre façon de délimiter les régions politiques ou les circonscriptions. Le Canada est un pays bilingue; j'ai commencé à apprendre le français en fin de semaine. Je vous garantis que dans six mois je pourrai dire n'importe quoi en français. Il faut bien commencer.

J'ai entendu un député d'en face dire que je ne sais même pas m'exprimer en anglais. C'est là une critique que l'on fait souvent au sujet des Terre-neuviens.

M. Clark (Yellowhead): Vous venez d'inventer cela.

M. Tobin: Il se peut bien que nous n'ayons pas la parole très facile. Même si nous nous exprimons en peu de mots, même si nous avons le handicap d'être timides et placides et incapables de nous exprimer sans texte écrit, nous sommes des gens de devoir, nous prenons la parole et faisons de notre mieux. Je vois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui sourit jusqu'aux oreilles à côté du député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. Clark (Yellowhead): Sourire approbateur.

M. Tobin: Comme je le disais il y a un instant, j'implore le gouvernement de réexaminer le projet de loi, de recommencer avec un texte qui tienne compte du caractère rural du Canada et de son territoire immense et de la façon dont il est actuellement représenté à la Chambre. Je ne refuse pas nécessairement d'admettre avec le gouvernement qu'il n'est peut-être pas sage d'appliquer une formule qui augmentera constamment le nombre de députés siégeant ici après chaque recensement.

● (1630)

J'admets que si nous nous contentons de laisser aller les choses indéfiniment, nous finirons peut-être par avoir plus de députés qu'il n'en faut et par imposer aux contribuables une charge inutile. Moi qui représente une circonscription rurale et

qui, pour dire les choses franchement, me sens frustré que pour mon bureau de circonscription j'aie le même budget que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) que je choisis faute d'un meilleur exemple, qui a une circonscription de deux milles carrés et qui a son bureau en plein milieu. Ma circonscription a 500 milles carrés, et j'ai mon bureau au milieu. Il est frustrant de constater que mes commettants n'ont pas la même facilité d'accès à leur député que ceux d'Ottawa-Centre, parce qu'ils ne disposent que d'un seul bureau. Autant aller à Montréal que d'essayer de venir me voir à mon bureau en partant de la pointe de la grande péninsule septentrionale. Franchement c'est frustrant de savoir que j'ai x dollars pour parcourir ma circonscription.

M. Waddell: Ils peuvent vous entendre à 500 milles de distance.

M. Tobin: C'est exact, il faut que je parle fort pour qu'ils m'entendent—avec l'écho par les aurores boréales. Un député urbain dispose essentiellement des mêmes choses pour faire son travail. Si nous ne voulons pas faire à la Chambre des communes les changements qui s'imposent dans la formule qui préside aux services aux députés pour tenir compte de la disparité des besoins entre députés ruraux et députés urbains, alors il faut absolument apporter les modifications électorales qui sont prévues au projet de loi C-74 pour tenir compte des différences géographiques de nos circonscriptions.

J'invite le gouvernement, sachant que ses députés sont bien intentionnés sur ce point, à se reprendre, à réexaminer la question, à demander l'avis du député de Yellowhead que je vois sourire et approuver de la tête en signe de compassion et de compréhension...

Une voix: Il s'en va.

M. Tobin: ... et à faire ce qu'il faut. Monsieur le Président, je sais en vous voyant, je sais par votre longue expérience de la Chambre et par les marques bien connues d'intégrité et de compassion et de compréhension que vous nous donnez, à nous pauvres députés ruraux, jeunes, sans expérience, que vous sentez ce que j'essaie de dire aujourd'hui. Je demanderai au leader parlementaire du gouvernement de conférer non seulement avec le Président mais avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et d'écouter les humbles expressions de sagesse, le plaidoyer désespéré prononcé au nom des grandes étendues géographiques et des zones rurales du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions pour l'humble député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)? Des questions ou des observations?

M. Waddell: Le député parle tellement bien que si jamais il est battu aux élections, il ferait fortune en vendant des aspirateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): D'autres questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Merci, monsieur le Président. Le débat porte sur le projet de loi C-74, qui concerne la représentation des Canadiens à la Chambre des communes. Loin de traduire la volonté de tenir compte de la croissance démographique dans certaines régions du Canada ou encore des migrations que nous avons connues dans la dernière décennie, ainsi qu'en témoigne le recensement de 1981, l'idée de proposer certaines garanties constitue plutôt, de toute évidence, une mesure issue de la dépression. Elle correspond